

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/05/2024

Référence
017-2024

Vote des subventions aux associations octroyées par la commune pour l'année 2024

Objet de la délibération		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	9	11

Date de la convocation
23/05/2024

Date d'affichage
23/05/2024

A la majorité
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DU FINISTERE
Le : 03/06/2024

Et

Publication ou notification du :

L' an 2024, le 30 mai à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Maison des Services et des Associations sous la présidence de Monsieur LE GUILLOU Grégory, Maire de la commune.

Présents : Mmes : BORONKAI Katalin, BOURNIGAL Virginie, LABEYRIE Annick, LE FOLL Méline, REDON Christiane, MM : COZIEN Arnaud, DIRAISON Fabien, DUBOS Jean-Jacques, LE GUILLOU Grégory.

Absents excusés : Mme CALON Myriam, CADIOU Élodie, CHARBUILLET Stéphanie, Mme CHARBUILLET Stéphanie donne procuration à Mme BOURNIGAL Virginie ; DANIEL Christophe, PLASSART Adrien, LE MOIGNE Nicolas donne procuration à M. LE GUILLOU Grégory.

A été nommé(e) secrétaire : LABEYRIE Annick

Objet de la délibération : Vote des subventions aux associations octroyées par la commune pour l'année 2024

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal des demandes de subventions faites par les associations.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'octroyer pour l'année 2024 les subventions ci-dessous inscrites :

- Subvention exceptionnelle au collège de Huelgoat pour les voyages scolaires des enfants de Plouyé : 1 800€

- TTAL Plouyé - Huelgoat : 600€
- Association Saint Maudez : 80€
- Les Amis de Saint Mathurin : 80€
- La balade de Titouan : 800€
- AAPPMA d'Huelgoat et de ses environs : 80€
- Entraide et solidarité EHPAD Mont Leroux de Huelgoat : 50€
- Secours Catholique de Quimper : 100€
- Secours Populaire Carhaix : 100€
- Amicale pour le don du sang Carhaix : 50€
- Unité locale du pays d'Armorique Croix Rouge : 50€
- Entente Mont d'Arrée Carhaix : 80€
- La Gourinoise contre le cancer : 80€
- Association des parents d'élèves de Kerampuilh (Carhaix) IME : 50€
- Carhaix Poher Gymnastique : 35€

NB : Il est entendu que les membres du Conseil Municipal appartenant aux diverses associations citées ci-dessus, n'ont pas pris part au vote de la subvention attribuée à leur propre association.

De plus, les subventions ne seront données que sous réserve d'un dépôt en mairie du dossier complet comportant bilan financier et RIB.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 03/06/2024
Le Maire,
Grégory LE GUILLOU

La secrétaire de mairie
Annick LAJEUNE

